

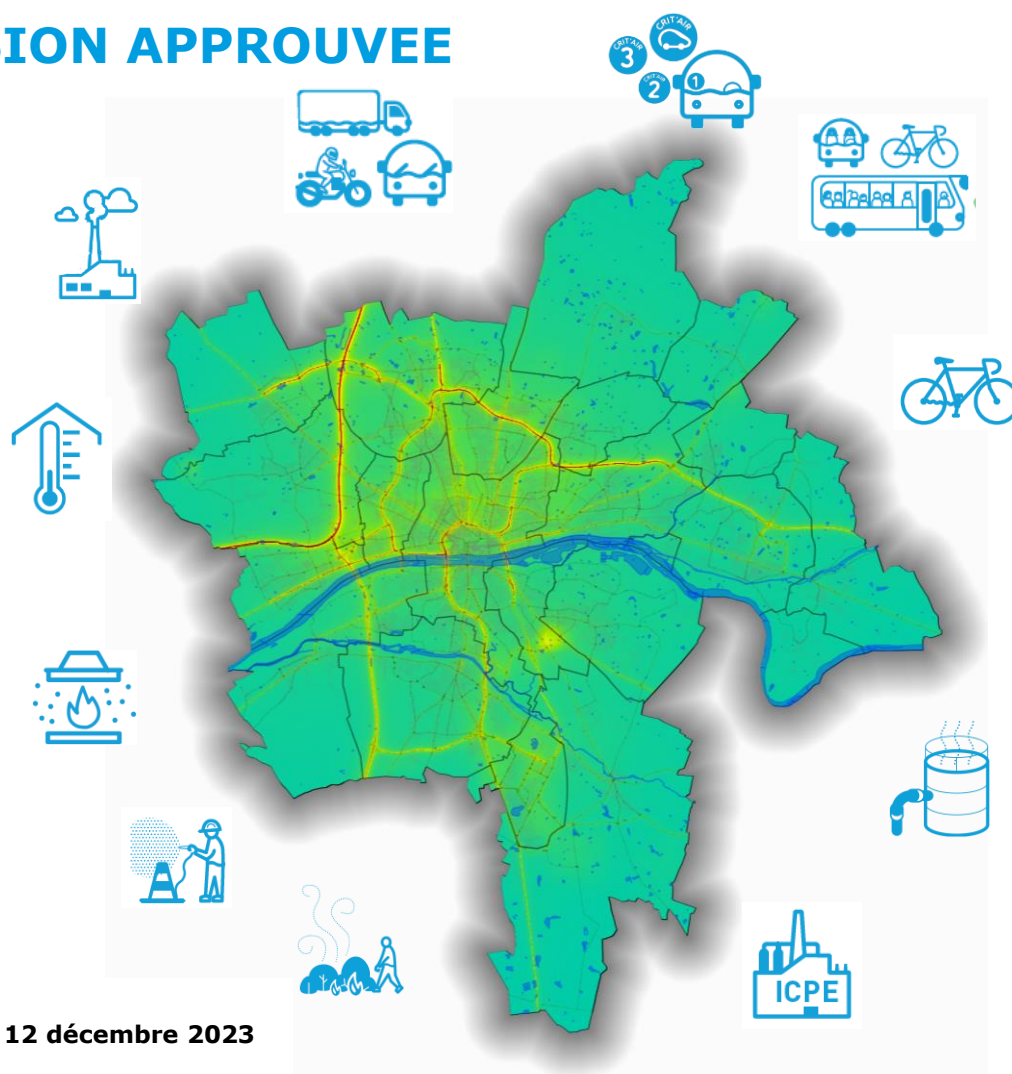


*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION ORLEANAISE HORIZON 2030 RESUME NON TECHNIQUE

VERSION APPROUVEE



Adopté le 12 décembre 2023

RESUME NON-TECHNIQUE

Qu'est-ce qu'un PPA, et pourquoi un PPA sur l'agglomération orléanaise ?

Bien que la situation de la qualité de l'air ne soit pas problématique d'un point de vue réglementaire en l'absence de dépassement de valeur limite sur les différentes stations de mesures du territoire, une révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération orléanaise est nécessaire en lien avec la population de cette agglomération supérieure à 250 000 habitants.

Ce plan, mis en œuvre sous l'autorité de la Préfète du Loiret, vise à améliorer la qualité de l'air via la mise en place d'actions sur les principaux secteurs contributeurs, en prenant en compte non seulement l'état de la qualité de l'air ambiant, mais aussi en anticipant les évolutions réglementaires attendues et pressenties, pour une meilleure adaptation aux enjeux actuels et futurs.

La nécessité d'agir contre la pollution atmosphérique est à relier aux impacts avérés de ce phénomène, non seulement sur la santé de la population, mais aussi sur l'environnement d'une manière plus large.

Ces effets peuvent être des effets à court terme, lors des pics de pollution mais les principaux impacts sont attendus à long terme, en lien avec la pollution de fond. Ainsi, en France, ce sont plus de 40 000 décès anticipés qui sont reliés chaque année à la pollution atmosphérique. En région Centre-Val de Loire, 1 900 décès pourraient être évités chaque année si la nouvelle valeur guide de l'OMS pour les PM_{2,5} était respectée.

L'impact sur l'environnement n'est également pas négligeable. Si les effets de salissure et de dégradation des bâtiments sont facilement visibles et appréhendables, les impacts sont tout aussi importants sur la végétation, comme sur les forêts, mais aussi sur le rendement de cultures, qui peut être fortement impacté par une mauvaise qualité de l'air ambiant.

Ce PPA constitue la 3^{ème} version de ce plan (PPA III), après ceux approuvés en 2006 et 2014. L'évaluation du précédent plan a montré des avancées d'un point de vue de la qualité de l'air, et la fin des dépassements de valeurs limites sur les stations de mesures. Malgré ce constat encourageant, et prenant en compte, non seulement les évolutions réglementaires attendues dans les prochaines années, mais aussi le fait que, même à des concentrations plus faibles que les valeurs limites, il subsiste un impact sanitaire de la pollution, et les diminutions d'émissions de polluants demandés par la réglementation, la mise en révision s'avère nécessaire.

Quel territoire et quels enjeux pour ce plan ?

Le territoire pris en compte pour la révision du PPA correspond au territoire d'Orléans Métropole, correspondant également au territoire du SCoT et contenant 22 communes, dont les 19 communes de l'unité urbaine INSEE. Ce périmètre a été défini afin de prendre en compte les principales zones à enjeux qualité de l'air, mais aussi les découpages territoriaux existants, afin de faciliter la mise en œuvre des actions au niveau local.

Ce PPA doit permettre la mise en place d'actions en faveur de la qualité de l'air, en cohérence et synergie avec d'autres démarches de planification de l'échelle locale (PCAET, PDU...) jusqu'à l'échelle nationale (PREPA, Plan National Chauffage au bois...) en passant par l'échelle régionale (SRADDET). Tous ces plans visent à mettre en place des outils et moyens qui sont à la disposition des citoyens pour leur permettre le passage à l'action dans leurs choix de déplacement, de modes de chauffage... En revanche, le PPA ne traite pas de la thématique de l'air intérieur, portée par d'autres plans (PRSE...).

Cette démarche de révision, sous le pilotage de la Préfète du Loiret, avec l'appui technique de la DREAL, a été réalisée en synergie avec la démarche des Assises de la transition d'Orléans Métropole, ainsi que *via* des échanges avec les acteurs du territoire, que ce soit au niveau des collectivités territoriales, des associations environnementales ou des représentants des entreprises (fédérations...). La co-construction du plan avec tous ces acteurs s'est faite autour de trois thèmes principaux, soit la mobilité, le résidentiel/tertiaire et les activités économiques. Ces thèmes ont été retenus sur la base des éléments de diagnostic fournis par Lig'Air, montrant que ces secteurs sont les principaux contributeurs d'un point de vue Emissions sur le territoire du PPA pour les polluants à enjeux.

Quelles sont les caractéristiques du territoire qui peuvent impacter la qualité de l'air ?

Avec un relief relativement plat, et une influence océanique marquée d'un point de vue climatique, l'agglomération orléanaise bénéficie globalement de conditions naturelles plutôt favorables à une bonne dispersion atmosphérique, et donc à une bonne qualité de l'air.

Une occupation des sols davantage urbanisée et une plus forte densité de population entraînent des émissions atmosphériques plus denses et des enjeux plus importants dans le cœur de l'agglomération. Ce point est d'ailleurs accentué par une pression démographique qui augmente, en lien avec l'augmentation de la population sur le territoire.

Malgré l'amélioration de l'offre et de la part modale associée aux transports collectifs et doux, la voiture particulière reste aujourd'hui le moyen de transport majoritaire sur l'agglomération, ce qui impacte directement la qualité de l'air.

Au niveau résidentiel, malgré l'augmentation de la population, l'étalement urbain tend à diminuer, ce qui permet de limiter les besoins en transport, mais a tendance à densifier les émissions sur le cœur du territoire.

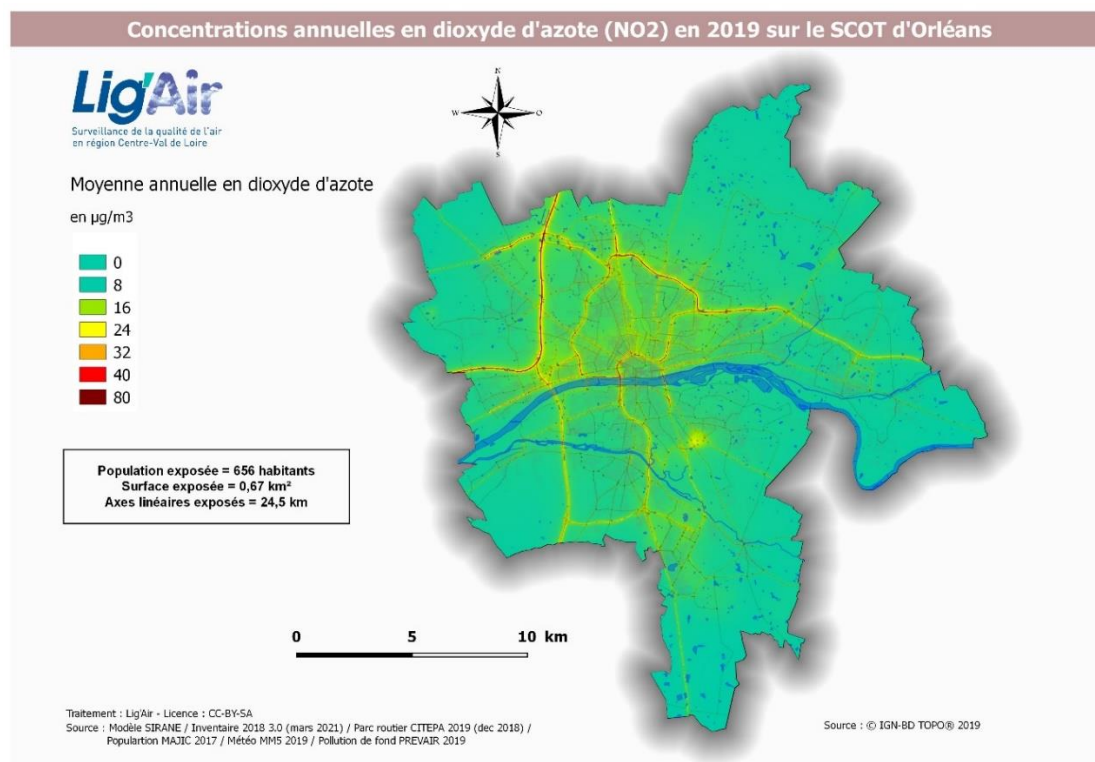
Au niveau de la structuration urbaine du territoire, celle-ci se fait principalement selon deux axes nord-sud et ouest-est, qui vont influencer en particulier les besoins en déplacement, et la spatialisation des émissions associées au transport.

L'activité économique est également concentrée sur le cœur de l'agglomération. Au niveau industriel, deux zones principales se dégagent au nord-ouest et au sud de l'agglomération, même si d'autres installations sont disséminées sur le territoire.

D'un point de vue énergétique, en lien avec ce qui a été dit précédemment, le transport routier et le résidentiel tertiaire sont les principaux consommateurs d'énergie, alors que la production d'énergie renouvelable sur le territoire reste limitée.

Quel est l'état de la qualité de l'air sur l'agglomération orléanaise ?

D'un point de vue qualité de l'air, plus aucun dépassement de valeur limite n'est observé sur les stations de mesures du réseau Lig'Air, le dernier en date datant de 2012 pour le dioxyde d'azote sur la station trafic de Gambetta dans le centre-ville d'Orléans. Les dernières modélisations réalisées sur le territoire montrent également que ces dépassements sont désormais très limités et ne concernent qu'une infime partie du territoire. A titre d'illustration, la modélisation du dioxyde d'azote sur l'agglomération orléanaise est présentée ci-dessous.



Malgré cela, plusieurs indicateurs de la qualité de l'air nécessitent des améliorations. En effet, plusieurs objectifs de qualité, ainsi que plusieurs des nouvelles valeurs guides 2021 de l'OMS, sont dépassées sur tout ou partie du territoire, pour le dioxyde d'azote, les particules fines, les particules en suspension, ou encore l'ozone. Ces dépassements méritent donc une attention particulière, dans un contexte de révision de la Directive Qualité de l'Air dont l'objectif serait de tendre vers les nouvelles valeurs OMS 2021.

Enfin, au-delà des valeurs chroniques, il subsiste sur le territoire des épisodes de pollution, principalement associés aux PM₁₀, qui sont représentatifs d'une pollution aigue, nécessitant la mise en place de recommandations, voire de mesures d'urgence quelques jours dans l'année. A noter également l'augmentation de la fréquence ces dernières années des pics d'ozone sur l'agglomération orléanaise, qui peut se retrouver, selon les conditions météorologiques, sous l'influence de la région Ile-de-France.

Sur la base de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques, les principaux secteurs d'intérêt sur lesquels agir ont été identifiés.

Tout d'abord, le secteur de la mobilité est un secteur d'intérêt, de par la contribution du transport routier aux émissions d'oxydes d'azote (56 %), mais aussi de particules (17 % pour les PM₁₀ et 15 % pour les PM_{2,5}).

Le secteur résidentiel/tertiaire contribue également de manière importante aux émissions de particules (46 % pour les PM₁₀ et 57 % pour les PM_{2,5}) du fait du chauffage en particulier mais aussi de COVnm (44 %) par l'utilisation de peintures et solvants. Aussi, il doit également faire l'objet d'un intérêt particulier dans le PPA.

Enfin, les activités économiques (industries, artisanat, agriculture...) contribuent également de manière significative aux émissions de COVnm (50 % provenant de l'industrie), mais aussi d'ammoniac (76 % provenant de l'agriculture), même si ce secteur est très peu représenté sur le territoire du PPA d'Orléans.

Quels objectifs pour ce PPA III ?

L'amélioration de la qualité de l'air apportée par le PPA III doit se traduire par une baisse des émissions des polluants prioritaires (NOx, PM_{2,5} et COVnm) en conformité avec le PREPA, Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques, mais aussi avec le Plan National pour un chauffage au bois, qui vise spécifiquement les zones PPA. Il doit également permettre, non seulement de faire disparaître les zones très limitées modélisées en dépassement de valeur limite réglementaire, mais il doit aussi viser à tendre vers les valeurs guide de l'OMS, même si l'atteinte des valeurs guides 2021, très ambitieuse, sera difficile. Aussi, l'atteinte des valeurs guides OMS 2005 sera également regardée, et ce, dans l'objectif de limiter l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur le territoire

Quel est le plan d'action mis en œuvre à l'horizon 2030 ?

Dans le cadre du PPA III, il est prévu la mise en œuvre de 17 actions, dont 4 en lien avec le secteur résidentiel tertiaire, 6 associées à la mobilité, 4 aux activités économiques et 3 actions de type observatoire. Ces actions, présentées ci-dessous, permettent de couvrir les principaux secteurs d'intérêt identifiés précédemment, et permettent également, par les actions d'observations, d'améliorer la connaissance sur la qualité de l'air et sur les sources d'émissions. A noter que certaines actions mises en œuvre constituent la déclinaison locale sur le territoire du PPA d'Orléans du plan national pour un chauffage au bois performant.

RESIDENTIEL&TERTIAIRE		TITRE ACTION
	RES-1	Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments et habitations
	RES-2	Accompagner le changement d'équipement de chauffage massif, favorisant les pompes à chaleur et la biomasse
	RES-3	Réglementer l'utilisation des appareils de chauffage au bois
	RES-4	Sensibiliser sur les alternatives au brûlage des déchets verts avec la logique de retour au sol (compostage, paillage...) & faire respecter l'interdiction de leur brûlage

MOBILITE		TITRE ACTION
	MOB-1	Mettre en place une ZFE sur Orléans Métropole
	MOB-2	Mettre en place la circulation différenciée en cas de pic de pollution
	MOB-3	Déployer des bornes de recharges électriques et autres infrastructures d'avitaillement
	MOB-4	Mettre en œuvre le Plan Vélo Métropolitain
	MOB-5	Développer les actions de sensibilisation autour des mobilités durables
	MOB-6	Améliorer l'attractivité du réseau de transport et des services de mobilité
ACTIVITES ECONOMIQUES		TITRE ACTION
	ECO-1	Limiter les émissions des principaux émetteurs industriels
	ECO-2	Limiter les émissions de COV des petites entreprises
	ECO-3	Mieux connaître et limiter les émissions des petites chaufferies (entre 400 kW et 1 MW)
	ECO-4	Favoriser les chantiers propres
OBSERVATOIRE		TITRE ACTION
	OBS-1	Observer les Polluants émergents : Les particules ultrafines PUF
	OBS-2	Connaître le parc d'appareils individuels de chauffage au bois
	OBS-3	Évaluer des concentrations de NO ₂ en proximité du trafic routier sur Orléans Métropole

Pour quel impact sur la qualité de l'air ?

L'évaluation de l'effet couplé de l'évolution tendancielle et des actions mises en œuvre montre que les baisses d'émissions attendues sont en ligne avec le PREPA pour les trois polluants d'intérêt principal définis, en l'occurrence les NO_x, les PM_{2,5} et les COVnm, et avec la loi Climat et Résilience pour les PM_{2,5} issues du chauffage au bois.

D'un point de vue exposition de la population, la situation à l'horizon 2030 indique que plus aucun dépassement des valeurs limites en vigueur ne serait observé, que ce soit pour le NO₂, les PM₁₀ et les PM_{2,5}. Il en est de même pour les objectifs de qualité et les valeurs guides OMS 2005 en NO₂ et en PM₁₀, ainsi que pour la valeur guide OMS 2021 pour les PM₁₀. Pour l'objectif de qualité en PM_{2,5}, correspondant également à la valeur guide OMS 2005 fixé à 10 µg/m³, malgré une très nette amélioration entre 2019 et 2030, et les gains apportés par les actions, il subsisterait une petite partie du territoire en dépassement de cette valeur, correspondant à environ 250 habitants (soit moins de 0,1 % de la population). Par contre, lorsque l'on considère les nouvelles valeurs guides OMS, publiées en 2021, particulièrement contraignantes, il s'avère que la totalité du territoire PPA (tout comme l'intégralité de la région Centre-Val de Loire) se retrouverait en dépassement pour les PM_{2,5}. Pour le NO₂, dont la valeur guide est divisée par 4, le dépassement serait également significatif (près de 120 000 habitants, soit 50 % du territoire du PPA).

Ainsi, les objectifs réglementaires, tant d'un point de vue réduction des émissions, que respect des valeurs limites actuelles sont respectés par le PPA III. Pour autant, les évolutions attendues dans les prochaines années, avec la mise en place d'une nouvelle directive qualité de l'air prévoyant de s'inspirer des valeurs guides OMS 2021 nécessitent malgré tout une attention particulière à la mise en place des actions. L'évaluation quinquennale, lors de laquelle les évolutions réglementaires seront dès lors bien cadrées, sera ainsi l'occasion de refaire le point de manière plus précise sur les nouvelles valeurs réglementaires, leurs dates d'application, et la situation du territoire du PPA d'Orléans vis-à-vis de ces nouvelles échéances.

Et après... Quel suivi pour ce plan ?

Le PPA fera l'objet, lors de son adoption, mais aussi tout au long de sa durée, de communications spécifiques, visant à expliquer le plan et sa déclinaison en actions et à fédérer les parties prenantes pour une meilleure appropriation de celles-ci. Des communications ciblées pourront se faire en particulier lors de la mise en œuvre d'actions emblématiques (ZFE, actions chauffage au bois...). D'une manière plus formelle, un suivi annuel sera réalisé afin de suivre la mise en œuvre des actions, de maintenir la dynamique du plan d'action, mais aussi d'informer le CODERST sur l'avancée du plan. En complément de ce suivi annuel, une évaluation quinquennale sera réalisée, afin, non seulement de faire le point sur les actions, mais aussi sur les objectifs du PPA, tout en prenant en considération les évolutions réglementaires actuellement en cours (révision de la directive Air ambiant), qui devraient être publiées d'ici à cette échéance.